

FICHES EDULRES

Instruction des documents d'urbanisme : avis assainissement

Pour tout travaux d'urbanisation sur votre commune, merci d'associer les services de la Communauté de Communes.

En effet, nous vous rappelons que dans le cadre de l'instruction et du suivi des documents d'urbanisme (PC, DP, CU, PA,...), il est très important que vous transmettiez au service Assainissement toutes les demandes pour l'instruction afin d'apporter notre avis et nos prescriptions techniques.

Merci de nous transmettre également une copie de tous les arrêtés autorisant ou pas les différents projets, afin de nous permettre d'assurer un suivi technique et financier.

Branchement assainissement collectif

Participation pour les frais de Branchement (PFB)

Vous souhaitez bénéficier d'un boîtier de branchement individuel d'eaux usées en limite de propriété :

Pour toute demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif public des eaux usées, veuillez contacter les services de la Communauté de Communes au 05.61.50.99.07.

Exemple de tarif :

- ◆ 1800 € TTC pour une maison neuve,
- ◆ 1650 € TTC pour une maison de plus de deux ans.

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Les travaux de raccordement générant des eaux usées supplémentaires à traiter, vous devenez également redevable de la PFAC. Son montant est fixé à 3 000,00 € pour une maison d'habitation.

Dès le raccordement effectif de votre habitation, nous vous prions de contacter le service assainissement de la Communauté de Communes (05.61.50.99.07).



Facture assainissement

- ◆ Vous achetez ou vendez un bien immobilier : vous devez joindre obligatoirement une copie de l'attestation de vente ainsi que le relevé de compteur à la Communauté de Communes, ZI Robert Lavigne, RD 820, 31190 Auterive.

- ◆ Lors de la réception de votre facture, vous constatez une anomalie (surconsommation anormale, erreur d'adresse, de nom, etc...), vous pouvez, dans un délai de 2 mois maximum, prendre contact avec notre service assainissement afin de déposer une réclamation (coordonnées ci-après).

TARIFS 2015 :

- ◆ Partie Fixe (abonnement) : 57,05 € HT
- ◆ Consommation : 1,385 € HT le m3 (dont 0,235€ correspondant à la redevance Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux d'assainissement)

Assainissement non collectif

Vous n'êtes pas raccordés au réseau d'assainissement collectif :

Pour tous renseignements relatifs à l'assainissement autonome (diagnostic, réhabilitation ou installation d'un dispositif d'assainissement non collectif), veuillez contacter directement le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) porté par le SMEA 31 / Réseau 31 au 05.61.17.30.30.

URGENCES

En cas de canalisation bouchée, débordement, numéro d'urgence à composer :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
05.61.50.99.00

En dehors des heures ouvrables, en semaine, 24h/24, week-ends et jours fériés
05.61.80.09.02